

Numéro de dossier : 1100963066	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Projet	-
Objet	Adopter, en vertu de l'article 89,3° de la charte, un règlement permettant un développement résidentiel sur la partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec - 3100, rue Rachel Est.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles du terrain portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel, de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin, ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de la propriété portant le numéro 3100, rue Rachel Est (ancien centre Raymond-Préfontaine).
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2011-02-18 10:11:27, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Paul BOURRET

Directeur
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1100963066